

L'expert, un « tiers qui fait office d'ami » ? Accords amiables et relations conflictuelles lors de la réception des marchés de peinture et de sculpture (XVII-XVIII siècles).

Auteur

Maxime BRAY

à l'Ecole doctorale 124 (ED VI)

Doctorant

ATER

Article dans une revue - avec comité de lecture
2023

Maxime Bray. L'expert, un « tiers qui fait office d'ami » ? Accords amiables et relations conflictuelles lors de la réception des marchés de peinture et de sculpture (XVII-XVIII siècles).. *Editions du GRHAM*, 2023. ([hal-04434316](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04434316))

Dans son dictionnaire françois de 1680, Richelet emploie le terme « amiable » pour désigner tout ce qui est réalisé « en ami, et d'une manière honnête & paisible ». La notion connaît un fort développement en droit et on connaît l'expression juridique fameuse : terminer les différends à l'amiable. Pour les peintres et les sculpteurs, un risque majeur de différend a lieu lors de la réception d'ouvrages commandés. Une fois achevés, ceux-ci doivent être vus, vérifiés et reçus par le commanditaire. Des experts sont alors régulièrement nommés afin d'épauler les contractants au cours de cette étape cruciale. Agissent-ils « en ami et d'une manière honnête & paisible » ? En interrogeant les interactions entre l'artiste, le commanditaire et l'expert, l'article souhaite éclairer les dynamiques interrelationnelles qui ont cours lors d'une étape souvent méconnue de la commande artistique : celle de la réception et de l'estimation.

Thème(s) de recherche

[4. Acteurs, institutions, réseaux : conditions socioculturelles de l'activité artistique](#)

[Voir la notice complète sur HAL](#)